

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 septembre 2012**

---

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, LAPALUD, GUICHON, MANGUELIN, MILLET, Mmes BOUVET, BURDET, CORNET, GUYENNET, CAMPANT, COTTE

**Excusés** : Stéphane GENIN, Eric VIALLO

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude MASSARD

**1) APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal du 16 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

**2) DROIT DE PREMPTION URBAIN : 2 dossiers**

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente d'un terrain cadastré A 1204 d'une superficie de 741 M2 pour un montant de 79 000,00 Euros

- Vente d'un terrain cadastré A 1202 d'une superficie de 901 M2 pour un montant de 85 000,00 Euros

**3) PLU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 janvier 2012, complétée par la délibération du 6 mars dernier la commune de Marlieux a décidé de prescrire la révision du PLU. Une consultation est donc mise en œuvre pour la réalisation de cette étude. La commission a travaillé sur le dossier d'appel d'offres qui sera envoyé aux urbanistes. Une publication sera également faite au Progrès et sur le site de Marlieux.

Le dossier d'appels d'offres est composé de 4 documents

- 1) Règlement de la consultation
- 2) Conditions financières
- 3) Acte d'engagement
- 4) Les clauses techniques particulières

La date limite des offres est fixée au vendredi 30 novembre 2012 à 12 H00.

La phase d'étude devrait débuter en décembre 2012 pour se terminer vers le mois de juin 2015.

**4) RESTAURANT CHASSE ET PECHE**

Le Maire présente le projet finalisé des 21 logements et de la rénovation du restaurant. Lors de la dernière réunion, la Semcoda a demandé à l'architecte d'agrandir les T2 pour arriver à une superficie de 52 M2. La Commune quant à elle a demandé la mise en place de deux ascenseurs.

Un débat s'instaure sur le problème des places de parking, Fanny GUYENNET fait remarquer le peu de places de parking. Elle est suivie par les autres conseillers qui s'inquiètent pour la clientèle du restaurant.

Le Maire rappelle qu'il y a 21 places fermées au sous-sol de l'immeuble plus une quinzaine de places extérieures.

La SEMCODA prendra contact avec Mr et Mme Cointet pour leur proposer de leur acheter environ 500 m2 de terrain leur appartenant au prix du terrain constructible non viabilisé, ceci permettrait d'augmenter la surface des parkings. Il faut préciser que même en cas de refus le projet est viable.

Le Maire rappelle qu'il rencontrera également Madame Janin pour son garage. Cette dernière accepte de le céder à la Semcoda qu'à la condition que celle-ci lui laisse 4 box fermés en échange.

Le permis de construire va être rapidement déposé en Mairie. Le Maire rappelle les délais : 3 mois pour le permis de construire du bâtiment et 6 mois pour le permis de construire du restaurant.

Le Maire remercie les personnes qui ont été présentes pour tenir la buvette au mois d'Août : 912 euros de recettes soit un bénéfice net d'environ 400 euros qui sera utilisé pour le fleurissement du village.

**5) Bilan COMMISSION BATIMENTS**

La commission bâtiments s'est réunie de 10 septembre 2012, plusieurs dossiers ont été évoqués :

- Vestiaires foot / tennis : La commune reprend l'étude du dossier
- City-stade : Pierre MILLET doit prendre RDV avec une personne de la société AGORESPACE
- Atribus : Une dizaine de catalogues est à la disposition des élus pour faire le choix de l'atribus.
- Logement Communal : Mr et Mme NEUVILLE, Place du marché, sont concernés par les futurs travaux. En effet, il est nécessaire de procéder à l'évacuation de la cuve à gaz qui était leur moyen de chauffage actuel. Le Conseil accepte le devis de Philippe GUICHON, d'un montant de 1817,92 euros TTC, pour la mise en place de convecteurs électriques dans l'appartement.
- Philippe GUICHON est chargé d'étudier les rapports du Bureau VERITAS pour l'électricité et établir un devis pour une mise au norme éventuelle.
- Le Maire informe le conseil qu'il a profité de l'échafaudage pour faire démonter et boucher la cheminée de l'école maternelle par l'entreprise Belouzard.
- Stéphane LAPALUD signale quelques chéneaux percés à l'école primaire.
- Fanny GUYENNET fait remarquer que c'est dommage que toute la façade de l'école maternelle ne soit pas faite.

Monsieur le Maire informe également le Conseil du départ de Monsieur et Madame MAZI qui habitent le logement au-dessus du local des pompiers, courant novembre.

## **6) RENTREE SCOLAIRE**

Un tableau récapitulatif est distribué à l'ensemble des conseillers présents. La rentrée s'est bien passée dans l'ensemble avec les effectifs suivants :

Marlieux	132
La chapelle du Chatelard	42
Saint Germain sur Renom	13
	-----
	187 Elèves

Le Maire insiste sur le fait qu'à la demande de la Mairie, Dynacité proposera à la location pour les deux immeubles situés le clos des Dombes des familles sans enfants ou avec des grands enfants non concernés par l'école de Marlieux.

Les travaux des toilettes primaires seront remis à l'ordre du jour avec le dossier de la garderie.

## **7) AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2012 a été décidé l'ouverture d'une enquête publique du 10 septembre 2012 au 10 octobre 2012 inclus sur le territoire de la commune de La Chapelle du Chatelard concernant la demande présentée par le GAEC des Hironnelles en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de ses activités d'élevage de 53 600 animaux équivalents –volailles, 43 vaches allaitantes et 100 bovins à l'engraissement.

Monsieur Guy de la Chapelle désigné en qualité d'enquêteur public recevra les observations du public en Mairie de la Chapelle du Chatelard où il effectuera des permanences le samedi 29 septembre de 9H à 12 H , le mercredi 3 octobre de 15H à 19 H et le mercredi 10 octobre de 9H à 12 H .

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de la CHAPELLE DU CHATELARD pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la préfecture (environnement @pref.mel01.si.mi)

A l'unanimité il a été décidé de demander l'interdiction d'épandage sur les parcelles 11, 12 et 19, parcelles situées route de Beaumont et considérées trop près des habitations.

Il faut préciser que cette décision a été motivée par le fait que 44,94 ha de la commune de Marlieux sont concernés par le plan d'épandage de cette nouvelle activité et que d'autres parcelles à proximité sont déjà concernées par un autre plan d'épandage.

Le dossier est consultable en Mairie.

### **8) COMMUNAUTE DE COMMUNES – COMPETENCE PETITE ENFANCE (0 -4 ans)**

Une note explicative concernant la procédure du transfert de la Compétence Petite enfance à la Communauté de Communes a été distribué à l'ensemble des conseillers présents.

Le Maire explique que le Conseil Municipal doit se décider ce soir s'il souhaite transférer cette compétence ou non sachant que la Communauté de Communes doit délibérer et statuer sur le transfert pour une prise en charge le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Maire propose le transfert de compétence petite enfance sans le foncier en effet cela couterait trop cher à la communauté de communes de prendre en charge les terrains. Les communes doivent fournir le terrain pour les futurs bâtiments.

Actuellement 3 projets de création de crèches et halte garderie sont envisagés : Mionnay, Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes.

Un débat s'instaure entre les conseillers au vu du coût de ce transfert. 35 % du budget de fonctionnement de la Communauté de Communes Centre Dombes sera pris par la compétence petite enfance.

Après en avoir délibéré le Maire met au vote la disposition suivante :

-Le Conseil Municipal de Marlieux accepte le transfert de la compétence Petite Enfance hors foncier avec aide pour les centres de loisirs

11 OUI - 2 ABSTENTIONS

La Communauté de Communes sera informée de la décision de la commune.

### **9) ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Le rapport sur le fonctionnement de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Centre Dombes est à la disposition du Conseil. Chaque Commune a reçu une synthèse concernant plus particulièrement ses administrés. Il faut noter que sur les 50 installations non collectives concernant Marlieux 28 nécessitent une réhabilitation complète.

### **8) QUESTIONS DIVERSES**

-MARPA : elle ouvrira ses portes en janvier 2013. Actuellement 12 dossiers de préinscriptions sont arrivés en Mairie.

-CERIG : Le Conseil Municipal vote le devis de 358,00 Euros concernant l'achat d'un logiciel de dématérialisation des payes

-Le Maire informe le conseil de la visite du trésorier à la Mairie. Ce dernier a félicité la commune pour la gestion de son budget. Il est d'ailleurs très vigilant sur la gestion des loyers de la commune et des impayés.

**-PNR : Accélération du projet** . Une réunion est prévue le 28 septembre prochain par le comité de pilotage pour informer de l'évolution du projet.

Chaque Conseil Municipal aura à se prononcer sur sa participation au Parc. Si le Conseil Municipal est favorable c'est toute la commune qui entrera dans le PNR. Le Maire demande aux conseillers présents de se tenir au courant sur le sujet.

-FLEURISSEMENT : La commune de Marlieux a reçu le 26<sup>ème</sup> prix du département, le Maire remercie l'équipe du fleurissement pour ce succès.

-CUMA : Le Maire informe le conseil des problèmes avec le Président de la CUMA lors du dernier concours de Pétanque. Philippe GUICHON propose d'en parler aux membres du bureau de la CUMA, il semblerait que ce soit plus un problème de personne qu'un problème avec la CUMA.

Eric VIALON, vice-président de la CUMA étant absent à cette réunion de Conseil, Jean-Paul GRANDJEAN s'est engagé à lui rapporter le problème.

Le Maire attend une rencontre pour envisager une cohabitation plus sereine avec les associations.

-CCAS : Le Maire rappelle que le CCAS offre un repas à toutes personnes de plus de 70 ans habitant Marlieux. Lors de la dernière réunion du CCAS, il a été décidé que seules les personnes de plus de 80 ans qui n'iront pas au repas recevront le colis de Noël. Apparemment cette décision a été bien acceptée.

-L'inauguration de l'immeuble la Roselière a eu lieu le Vendredi 21 septembre dernier.

-Le Maire revient sur le projet de gravure sur le Monument aux morts concernant la date relative à la guerre d'Algérie. Les conseillers acceptent le principe de graver uniquement l'année du début et l'année de la fin de la guerre d'Algérie 1954-1962. Le Maire insiste sur le fait que cela ne coutera rien à la Commune.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23h15